Commune de
NEUVY-EN-SULLIAS

D É P A R T E M E N T D U L O I R E T
ARRONDISSEMENT D'ORLÉANS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

AIDE AUX DEVOIRS

S'adresse aux enfants à partir du CE1

Horaires:
Les jours d'école
le lundi - mardi - jeudi - vendredi
de 16h00 à 17h30
(de 16h00 à 16h30 temps du goûter)

Le lieu:
Dans une classe de primaire

L'encadrement:
L'aide aux devoirs est assurée par 2 employées de la commune

Inscription obligatoire à chaque période

Dossier d'inscription :

- 1 fiche de renseignements et 1 calendrier
- à retirer auprès des animatrices, à la mairie ou à télécharger sur le site de la commune: www.neuvy-en-sullias.fr
- à redonner à la mairie

Les places sont limitées à 20 enfants (10 par adulte).

Tarif 2021

2.55€ la séance

Une facture sera faite par période.

En l'absence du dossier d'inscription, votre enfant ne pourra pas fréquenter le service de l'Aide aux Devoirs

Commune de
NEUVY-EN-SULLIAS

D É P A R T E M E N T D U L O I R E T
ARRONDISSEMENT D'ORLÉANS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

AIDE AUX DEVOIRS

Coupon à retourner aux animatrices
Au plus tard le lundi 08 novembre

NEUVY EN SULLIAS
AIDE AUX DEVOIRS

HORAIRES
16H00 à 17H30

Nom:……..

Prénom……..

Classe……

TARIFS 2021 : 2.55€

Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.

MAIRIE DE NEUVY EN SULLIAS

FICHE DE RENSEIGNEMENTS : AIDE AUX DEVOIRS

ANNÉE SCOLAIRE : 2021 - 2022

NOM :……

Prénom : ……...

Classe:

Nom et prénom des parents ou du responsable légal:

1 ……Tél: …….

2 ……Tél: …….

Personnes autorisées à prendre l'enfant à l'aide aux devoirs

(l'enfant ne pourra pas partir avec une personne non mentionnée)

Nom…… ☏ : …….

Nom…… ☏:……..

Nom…… ☏ : …….

A l'issue de l'aide aux devoirs, votre enfant (Cocher la bonne réponse):

- rentrera seul ☐
- Ira à la garderie ☐
- Sera récupéré par ☐

↳ **Par mesure de sécurité, toute absence d'un enfant inscrit doit être signalée par écrit à l'animatrice ou dans le cahier de liaison.**

Merci de bien vouloir prévenir l'animatrice de l'aide aux devoirs en cas d'absence ou de changement.

Commune de NEUVY-EN-SULLIAS

D É P A R T E M E N T D U L O I R E T

ARRONDISSEMENT D'ORLÉANS - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY

RÈGLEMENT - ORGANISATION

(à conserver)

- Dès 16h00 les enfants se retrouvent sous le préau de la cour de primaire et ont un temps pour le goûter jusqu'à 16h30
- Les élèves inscrits ne pourront pas sortir avant 17h30, même si activités sportives. En cas d'absence des parents à 17h30, l'enfant sera conduit à la garderie.
- **Par mesure de sécurité, toute absence d'un enfant inscrit doit être signalée par écrit à l'animatrice ou dans le cahier de liaison.**
- Chacun est tenu de respecter le calme afin de permettre à tous de faire le maximum de travail.
- Le matériel rangé dans les casiers appartient aux enfants scolarisés dans cette classe et ne doit en aucun cas être utilisé ou dérangé.
- Lorsqu'un élève a terminé son travail, il pourra s'avancer pour le lendemain
- En cas d'absence de travail pour les jours suivants, les élèves auront la possibilité de lire ou pour les plus jeunes, de faire des coloriages.
  Chacun est tenu de respecter le silence afin de donner la possibilité à ceux qui n'ont pas terminé de finir leur travail.
- L'adulte responsable du groupe sera à disposition pour faire réciter les leçons, faire la lecture ou aider à la compréhension des exercices. Toutefois, des devoirs peuvent ne pas être terminés.
- Il n'y aura pas d'aide aux devoirs le jeudi et le vendredi précédant les petites vacances et la semaine avant les grandes vacances.

Nous comptons sur vous pour lire à vos enfants ce règlement, pour le bien-être de tous.

2, Place de l'Église 45510 NEUVY-EN-SULLIAS - Tél: 02 38 58 02 17 - fax: 02 38 58 14 68 - mail: mairie.neuvy@wanadoo.fr - www.neuvy-en-sullias.fr